

10 February 2023

EM/2023/05

Invitation à l'attention des organisations observatrices de la dixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES 10)

Chers représentants des organisations observatrices et autres organisations parties prenantes,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la dixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES 10), prévue **du 28 août au 2 septembre 2023 à Bonn, en Allemagne**. La session sera accueillie par les États-Unis d'Amérique. Les membres des délégations dûment inscrits pourront participer aux débats en ligne. Toutefois, les interventions en ligne ne seront possibles qu'en langue anglaise et ne feront pas l'objet d'une interprétation dans les cinq autres langues officielles des Nations Unies. Une journée des parties prenantes se tiendra le **27 août 2023**. La lettre d'invitation envoyée aux gouvernements est disponible ici (EM/2023/04).

L'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Plénière est disponible sur le site Internet de l'IPBES à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/events/ipbes-10>.

Ne peuvent participer à l'IPBES 10 que les délégués officiellement désignés par leur gouvernement ou par les organisations qui ont été accréditées en tant qu'observatrices lors de précédentes sessions de la Plénière (<https://ipbes.net/accredited-organisations>). Chaque membre de la délégation doit compléter dès que possible, et au plus tard le 30 juin 2023, le formulaire d'inscription en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/user/login>. L'inscription individuelle de chaque participant est essentielle pour permettre l'accès aux documents de session et le partage des modalités de connexion aux réunions. Veuillez noter qu'un compte d'utilisateur IPBES est nécessaire pour remplir le formulaire d'inscription. Celui-ci peut être créé à l'adresse <https://ipbes.net/user/register>. Compte tenu des délais de traitement des visas, et afin de garantir la bonne participation à la session, il est vivement recommandé aux délégués nécessitant un visa d'entrée pour l'Allemagne de télécharger leurs lettres de nomination et de s'inscrire dès que possible.

Veuillez noter qu'une inscription distincte est nécessaire pour la journée des parties prenantes, disponible à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/user/login?destination=ipbes-10/registration-stakeholder-day>. L'inscription à la journée des parties prenantes ne donne pas accès à la dixième session de la Plénière de l'IPBES.

Informations à l'attention des organisations souhaitant obtenir une accréditation

Tous les organismes, organisations et agences, qu'ils soient nationaux, internationaux, gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux, y compris les organisations et

représentants des peuples autochtones et des communautés locales, peuvent demander à être admis en tant qu'observateurs s'ils sont qualifiés dans les domaines couverts par l'IPBES. La Plénière se prononcera sur l'admission de nouveaux observateurs conformément à la procédure intérimaire décrite au paragraphe 22 du rapport de la première session de la Plénière (IPBES/1/12, disponible à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/document-library-catalogue/ipbes112>). En vue de présenter une demande d'admission en tant qu'observateur, tout **représentant** d'un organisme, d'une organisation ou d'une agence souhaitant être accrédité doit soumettre une lettre officielle signée par la direction de l'organisation, informant le secrétariat de l'IPBES de la volonté de l'organisation d'être représentée à la dixième session de la Plénière. Il doit également remplir le formulaire de candidature disponible à l'adresse <https://ipbes.net/user/login?destination=ipbes-10/accréditation>, avant **18 heures le 26 mai 2023 (heure avancée d'Europe centrale)**.

Le Bureau de l'IPBES communiquera la liste des nouvelles organisations qu'il recommande à la Plénière en tant qu'observatrices de la dixième session de la Plénière avant le **6 juin 2023**. Les délégations des organisations recommandées en tant qu'observatrices pourront ensuite télécharger la communication officielle indiquant les noms des membres de leur délégation à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/user/login?destination=ipbes-10/nomination-letters-and-credentials> et s'inscrire à l'adresse <https://ipbes.net/user/login?destination=ipbes-10/registration> avant le **30 juin 2022**. L'inscription à la session sera confirmée par le secrétariat après réception de la communication officielle.

Je vous remercie encore de votre soutien indéfectible à l'IPBES.

Sincères salutations,



Dr Anne Larigauderie | Secrétaire exécutive